Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_295-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 30
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Rault représenté par Mme Elshout

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_295_020_7.1 : 27ème édition du Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge de la Culture, du Sport, de la Communication et des relations avec les Collèges, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Couesnon Marches de Bretagne, les associations culturelles et les partenaires du territoire, organisent sur le territoire communautaire la 27ème édition du ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne***, de Mars à juin 2026.

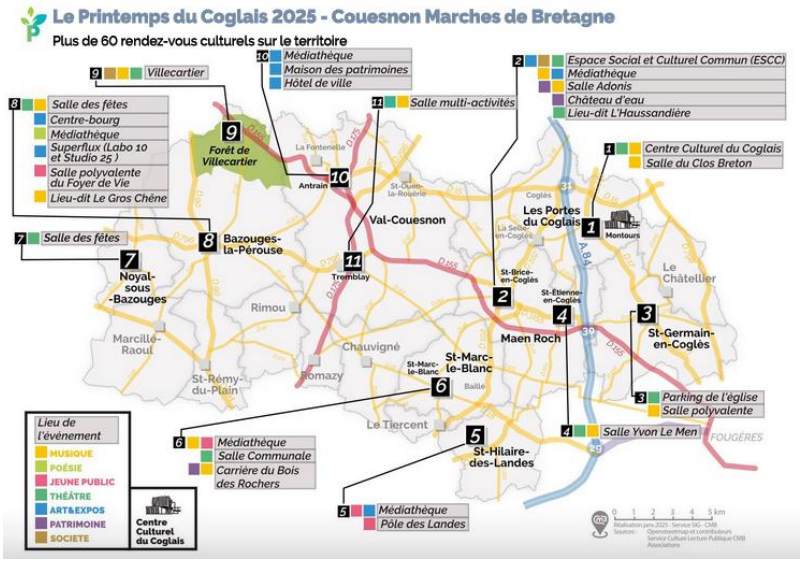
La manifestation commence en octobre 2025 et se terminera au bilan en octobre 2026.

L'objectif principal du ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne*** est de mettre en avant l'ensemble des événements culturels du territoire portés par les associations, les services et les partenaires, et d'atteindre une mise en réseau optimale des acteurs présents sur le territoire afin d'organiser un évènement culturel fédérateur.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_295-DE

L'ensemble des associations et partenaires ayant des évènements culturels (théâtre, musique, danse, poésie, arts plastiques, science et société) sur la période de mars à juin 2026 dans les communes du territoire sont invités à rejoindre la dynamique. Chaque année, le ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne*** rassemble 20 à 25 partenaires pour une soixantaine de dates.

Répartition des évènements sur le territoire lors de la dernière édition (2025)



Les finalités de la mise en réseau sont multiples :

- Jouer la « carte » de la fédération des moyens (techniques, financiers, humains) pour créer un événement culturel majeur, à partir d'actions locales autrefois isolées et limitées.
- Créer une dynamique autour du ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne*** pour proposer une offre culturelle cohérente et de qualité ainsi qu'un accès à la culture pour tous.
- Aider et promouvoir l'initiative associative.

Le ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne*** se déroule au Centre culturel du Coglais, dans les salles des fêtes, dans les équipements touristiques et culturels, chez les habitants ainsi que dans l'espace public.

Le visuel de la 27ème édition

Organisation d'un concours de dessins pour affiche et brochure Le Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne.

Le visuel du ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne*** est réalisé sous forme d'un concours destiné aux jeunes domiciliés sur le territoire de la 6ème à 17 ans, le concours se terminera le 5 décembre 2025. Un atelier a été proposé aux jeunes du territoire le 21 octobre, les quatre collèges du territoire ont été invités à communiquer auprès des élèves sur cette proposition. Le Contrat Local d'Accompagnent Scolaire (CLAS) a intégré la démarche dans ses activités.

Le règlement du concours est présenté.

Les prix sont constitués de la manière suivante :

- 1er prix un bon d'achat de 80 euros,
- 2ème prix un bon d'achat de 60 euros
- 3ème prix un bon d'achat de 40 euros.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_295-DE

Les dessins seront exposés sur le territoire entre mars et août 2026.

Le jury des visuels se tiendra le jeudi 12 décembre 2025 à partir de 12h30 et 18h30 au siège de Couesnon Marches de Bretagne.

La réunion de préparation s'est déroulée le 2 octobre 2025, les partenaires souhaitent faire évoluer la communication en intégrant également des affiches en format A4, le nombre de brochures évoluera encore cette année à la baisse pour être au plus près des besoins réels. L'équilibre est ajusté chaque année entre les besoins de documents papier et la communication dématérialisée (réseaux sociaux et brochure en ligne sur le site internet de Couesnon Marches de Bretagne)

Budget prévisionnel 2026 :

BUDGET PREVISIONNEL DU PRINTEMPS DU COGLAIS COUESNON MARCHES DE BRETAGNE 2026 DEPENSES € TTC DEPENSES			
		Prévu	Réalisé
COMMUNICATION		**1 740,00**	
Brochures et affiches	C/ 6236	1 100,00	
scan visuels		40,00	
Avis Presse	C/ 6231	0,00	
Distribution de brochures et affiches	C/ 6238	600,00	
Concours visuels		**430,00**	
Prix concours bons librairie Mary (80€ / 60€ / 40€)		180,00	
lot participation jeunes		250,00	
DIVERS		**230,00**	
Materiel expo cadres		120,00	
Frais réceptions et divers		110,00	
INTERVENTIONS SSIAP UTILISATION C/ 6288		**1 860,00**	
TOTAL DEPENSES		**4 260,00**	

BUDGET PREVISIONNEL DU PRINTEMPS DU COGLAIS COUESNON MARCHES DE BRETAGNE 2026 RECETTES € TTC FINANCEURS		
	Prévu	Réalisé
AUTOFINANCEMENT	**4 260,00**	
TOTAL RECETTES	**4 260,00**	

Le budget 2026 est de 4 260 €. Le projet est autofinancé, le dispositif de contrat de solidarité territoriale n'étant plus ouvert aux tiers publics.

Pour information, le reste à charge final s'est élevé à :

- 3 569,35 € en 2025
- 5 298,93 € en 2024

Le budget 2026 prévisionnel prévoit avec une baisse de 340 € par rapport au budget prévisionnel 2025 de 4 600 €

En parallèle, il est demandé aux communes de Couesnon Marches de Bretagne de mettre gracieusement à disposition aux associations et partenaires de l'évènement les salles communales pour la tenue des manifestations relevant du ***Printemps du Coglais-Couesnon Marches de Bretagne***.

La communication est envoyée à toutes les communes. Il est demandé aux communes de communiquer l'information et la plaquette de communication sur leurs sites internet, réseaux sociaux, panneaux communaux pour porter à la connaissance des habitants et favoriser la circulation des publics.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_295-DE

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge de la Culture, du Sport, de la Communication et des relations avec les Collèges, propose :

- **-D'approuver le projet ainsi que le budget prévisionnel de la manifestation tels que présentés ci-dessus ;**
- **De préciser que les dépenses engagées feront l'objet d'une inscription de crédits au Budget Primitif 2026.**

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge de la culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge de la Culture, du Sport, de la Communication et des relations avec les Collèges, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT